

déclarer qu'ils ne sont pas à même d'obtenir les données nécessaires, malgré la demande fréquente qu'ils en ont faite; ils n'ont pas les moyens de les contrôler et les mots «pas de données» reviennent souvent dans leurs rapports. Aussi les données statistiques fournies ici sont insuffisantes; elles sont telles qu'elles figurent dans les rapports des inspecteurs.

Les écoles turques sont au nombre de 1090, fréquentées par 31095 garçons et 27064 filles. Le corps enseignant forme un contingent de 1131 personnes, dont 1076 hommes et 34 femmes. Les écoles tartares sont au nombre de 45 fréquentées par 1221 garçons et 1010 filles.

Immédiatement après viennent les écoles israélites au nombre de 19 fréquentées par 2044 garçons et 1508 filles; les instituteurs sont au nombre de 66 et les institutrices au nombre de 40.

Il n'y a que deux écoles roumaines fréquentées par 187 garçons et 192 filles.

Comment sont entretenues ces écoles? d'où proviennent les ressources dont elles disposent pour faire face à leurs besoins? Le tableau IV, quoique incomplet, porte les sommes affectées aux dépenses de ces écoles par les communautés religieuses. Dans le département de Bourgas, la somme de 35.383 fr. dépensée pour les écoles turques se répartit comme il suit: de l'Etat 4850 fr., des taxes imposées à la population musulmane 26.793 fr. des immeubles 3440 fr., autres subventions 1373 fr. La somme de 93.611 fr. pour les écoles turques du département de Varna se répartit comme il suit: de l'Etat 3820 fr., impôt sur la population musulmane 83.244 fr., des immeubles 5247 fr., autres subventions 1300 fr. Quelles sont ces subventions? d'où viennent elles? les rapports n'en disent rien. La somme de 26.311 dépensée à Varna pour l'école israélite provient de l'imposition «gabela» payée par chaque israélite à raison de 10 à 20 centimes pour chaque kilo de viande. La somme de 11.297 dépensée pour les écoles arméniennes se répartit ainsi: de la communauté religieuse 4360 f. emprunt 1086, taxes 3850 fr. etc.

Il est temps que toutes ces écoles soient placées sous un régime plus conforme aux exigences modernes et aux intérêts de l'Etat bulgare.